



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Yves Thépôt  
Quimper

## Demande de changement de régime Année scolaire 2022-2023

### Frais scolaires

n°

Affaire suivie par :

**Barthélémy Youénou**

T 02 98 90 25 97

[fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr](mailto:fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr)

28 avenue Yves Thépôt – CS 41003

29196 QUIMPER CEDEX

Je soussigné(e) .....

responsable légal qui paie les frais scolaires

Domicilié(e) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Père

Mère

représentant légal de l'élève

demande l'inscription de l'élève :

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Classe** : .....

en qualité de :  externe

demi-pensionnaire à la prestation

demi-pensionnaire 4 jours (Lu Ma Je Ve)

demi-pensionnaire 5 jours

interne

A compter du .....

et m'engage à régler les frais scolaires afférents.

Fait à ....., le .....

Signature  
du responsable légal  
qui paie les frais scolaires

Pour chaque trimestre, le régime choisi est considéré comme définitif et non modifiable, sauf cas prévus par le règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement, à compter du :

- 4ème lundi de septembre pour le 1er trimestre (septembre – décembre)
- 1er janvier pour le 2ème trimestre (janvier – mars)
- 1er avril pour le 3ème trimestre (avril – juin)

Les demandes de changement doivent être adressées au service de gestion 15 jours au moins avant les dates précitées. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Aucune remise d'ordre ne pourra être accordée